

Charte d'engagement des employeurs publics lozériens

Innovation dans les pratiques RH

- Optimisation des services
- Développement professionnel et personnel
- Système de carrière et de rémunération attractif

Environnement de travail facilitant

- Politiques actives de santé au travail et d'égalité professionnelle

Charte attractivité CDG48

Responsabilité sociale

- Collaborations inter-générationnelles
- Investissements technologiques récents et pertinents
- Valorisation des métiers territoriaux en zone rurale

Accompagnement personnalisé

- Actions sociales et culture organisationnelle

Préambule

Les dynamiques politiques, économiques et démographiques actuellement à l'œuvre façonnent un environnement contraint pour les employeurs publics locaux. Face aux différents défis que posent le vieillissement de la population des agents territoriaux, les tensions sur le marché de l'emploi ou encore l'augmentation des projets de mobilité professionnelle des agents, les collectivités locales et établissements publics doivent s'organiser pour garantir la continuité et la qualité des services publics relevant de leurs compétences.

Dans ce contexte, l'attractivité de la fonction publique territoriale et de ses métiers constitue l'un des leviers stratégiques pour lutter contre les difficultés de recrutement.

Le CDG 48 propose une lecture élargie de la question de l'attractivité autour de **4 axes fédérateurs** :

Innovation dans les pratiques RH

Environnement de travail
facilitant

Responsabilité sociale

Accompagnement personnalisé

La présente charte vise à :

- Témoigner de l'attention particulière portée par la collectivité signataire à la vie professionnelle de ses agents avec le soutien du CDG 48 dans une démarche d'amélioration continue,
- Identifier des axes d'améliorations souhaitables et des actions réalisables.

Les deux parties s'engagent à agir ensemble dans une alliance de travail et à se tenir mutuellement informées de toute avancée significative de la réflexion et des actions en faveur de l'attractivité.

Engagements

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère s'engage à :

- Accompagner le processus de diagnostic dans le cadre d'une vision systémique à travers une grille de lecture composée de 10 critères et 48 indicateurs
- Restituer l'état des lieux sous la forme d'un rapport synthétique mettant en évidence des leviers d'actions et des pistes d'amélioration
- Fournir un kit de communication « *environnement professionnel attractif* »

La collectivité signataire s'engage à :

- Etablir conjointement avec le CDG 48 un état des lieux de son organisation et de ses pratiques en matière de ressources humaines, de management, de conditions de travail, de parcours professionnels
- Promouvoir une démarche globale de qualité de vie au travail
- Intégrer les supports fournis (logo, visuel) à ses différents documents et communications (offres d'emploi, site Internet, réseaux sociaux...)

La durée de l'engagement dans la charte est de 2 ans (avec possibilité de reconduction).

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / _____

La collectivité / l'établissement signataire :

Le Maire / le Président

Le CDG 48

Le Président

Prénom NOM

Laurent SUAU



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS PUBLICS LOZÉRIENS

Adhésion aux 10 critères et 48 indicateurs d'attractivité avec l'accompagnement du CDG48

1. Adopter une organisation cohérente au regard des besoins
2. Contribuer au développement professionnel et personnel des agents et le favoriser
3. Instaurer un système de rémunération attractif

INNOVATION DANS
LES PRATIQUES RH

4. Intégrer une politique active de santé au travail
5. Promouvoir une politique d'égalité professionnelle

ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL
FACILITANT

6. Proposer un bouquet « action sociale »
7. Développer une culture organisationnelle

ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ

8. Promouvoir les collaborations intergénérationnelles
9. Disposer d'investissements technologiques récents et pertinents
10. Valoriser les métiers territoriaux en zone rurale

RESPONSABILITÉ
SOCIALE



CDG48
CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE